



Municipalité de Sorvilier
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier
Tél. 032 492 18 29
adm.sorvilier@bluewin.ch
Ouvert le lundi de 16h00 à 18h30
www.sorvilier.ch

BULLETIN D'INFORMATION

Conseil municipal

L'Exécutif municipal a pris connaissance de la démission de M. Jean-Paul Romy qui a œuvré en qualité de conseiller municipal pendant de nombreuses années. Nous lui adressons tous nos remerciements et nos vœux l'accompagnent. Une liste a été déposée et c'est M. Camille Gigandet qui a été déclaré élu à la fonction de conseiller municipal par l'Exécutif municipal. Nous le remercions dès à présent pour son engagement au sein de la collectivité publique.

Vice-maire

M. Jean-Marie Koller a été nommé Vice-maire pour l'année 2015.

Statistique de la population

Au 31 décembre 2014, le village comptait 265 habitants, soit 136 hommes et 129 femmes. 239 résidents sont de nationalité suisse et 26 originaires de l'étranger. En 2014, Sorvilier a enregistré 22 arrivées contre 13 départs, 1 naissance et 1 décès.

Ramassage des objets encombrants, papier et carton

Les dates ont été fixées par l'entreprise Celtor selon le plan de collecte des déchets 2015 distribué en fin d'année passée. Nous vous remercions de vous conformer à ce nouveau plan. Le Bureau communal possède des plans supplémentaires si vous deviez ne pas avoir conservé ce document.

Bibliobus

Le Bibliobus sera stationné sur la place de parc de la paroisse le jeudi de 17h00 à 18h00 aux dates suivantes : 22 janvier, 19 février, 19 mars, 23 avril, 21 mai, 18 juin, 20 août, 17 septembre, 15 octobre, 12 novembre et 10 décembre. Les abonnements seront offerts par la Commune aux enfants jusqu'en fin d'âge de scolarité, profitez de cette opportunité pour inscrire vos enfants lors du prochain passage du Bibliobus.

Test des sirènes

Le prochain test des sirènes aura lieu le mercredi 4 février de 13h30 à 15h00.

Rapport d'analyse de l'eau potable

Plusieurs échantillons d'eau prélevés le 3 novembre 2014 ont été analysés par le laboratoire cantonal. Sur le plan bactériologique, ces résultats répondent aux dispositions légales. Résultats microbiologiques : escherichia coli : non décelable par 100 ml, entérocoques : non décelable par 100 ml. L'eau provient des sources « les Pois », « les Velez » et « les Viviers ».

Toute l'eau est traitée par des rayons UV.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez contacter M. Jean-Marie Koller au 032 492 26 64.

Permis de construire accordés

Deux permis de construire ont été octroyés ces derniers mois par la Municipalité :

- MM. Minger Jean-Philippe et Daniel, réalisation d'une fouille pour câble électrique en rapport avec une installation photovoltaïque. Ouverture de deux chambres sur la parcelle n° 1067, selon demande des BKW. Permis après coup ;
- M. Antonio Quaranta, remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée existantes en bois, par des fenêtres en PVC blanc, comme existant. Pas de modification des embrasures.

Décorations de Noël

Le Conseil municipal tient à remercier et à féliciter les élèves et les enseignantes de l'école primaire pour leurs décorations de Noël.

Cadeaux de Noël

Le traditionnel cadeau de Noël aux personnes âgées a été distribué durant les Fêtes par les membres du Conseil municipal.



Municipalité de Sorvilier
Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier
Tél. 032 492 18 29
adm.sorvilier@bluewin.ch
Ouvert le lundi de 16h00 à 18h30
www.sorvilier.ch

Nouvelles constructions, transformations et agrandissements

Il est rappelé qu'un permis de construire doit être demandé avant le début des travaux. Tout changement d'affectation nécessite un permis. Les travaux de construction ou d'aménagement ne peuvent débuter qu'après l'entrée en force du permis de construire. Les changements en cours de construction ne peuvent être admis que sur la base de permis complémentaires. Les démolitions doivent également obtenir un permis, qu'elles soient suivies ou non d'une nouvelle construction.

Assemblée municipale du 2 décembre 2014

Quotité d'impôts (2014 = 1.80 ; 2015 = inchangé)
Taxe immobilière (2014 = 1,5 o/oo ; 2015 = inchangé)
Eau au m³ (2014 = Fr. 1.00 ; 2015 = inchangé) (UR Fr. 2.00 en 2014 et inchangé pour 2015)
Épuration au m³ (2014 = Fr. 3.50 ; 2015 = inchangé) (UR Fr. 16.00 en 2014 et inchangé pour 2015)
Taxe de base «ordures» (2014 = Fr. 120.00 et Fr. 60.00 ; 2015 = inchangé)
Taxe des chiens (2014 = Fr. 50.00 et Fr. 40.00/50.00 ; 2015 = inchangé)

Nouvelles enveloppes de votation pour le canton de Berne

Les anciennes enveloppes ont été remplacées par une nouvelle solution unitaire avec une enveloppe séparée pour les bulletins de vote. Ci-joint les instructions pour le vote par correspondance.

Nouveau site Internet www.sorvilier.ch

Le nouveau site Internet de la commune sera disponible à partir du 1^{er} février 2015, n'hésitez pas à le découvrir.

Avec nos meilleures salutations.

CONSEIL MUNICIPAL

Sorvilier, janvier 2015

Remplir sa déclaration d'impôt sur ordinateur, c'est simple, pratique et sûr!

TaxMe Online

Remplissez votre déclaration d'impôt avec **TaxMe online**, sans installer de logiciel. Vos identifiants d'accès à TaxMe online figurent sur la **lettre vous annonçant la déclaration d'impôt**. Le programme vous guide pas à pas. Vous pouvez le fermer et le rouvrir à volonté sans perdre aucune donnée. Ce n'est qu'en envoyant la déclaration de validation à l'Intendance des impôts que vous lui donnez accès à vos déclarations.

Intérêt de TaxMe online

- Votre déclaration d'impôt est pré-remplie.
- Vous pouvez ouvrir à l'écran votre précédente déclaration pendant que vous remplissez la nouvelle.
- Vous disposez toujours de la dernière version du programme.
- Si vous aviez déjà utilisé TaxMe online l'année précédente, le programme importe automatiquement vos données de l'époque.
- Vous pouvez aussi établir en ligne la déclaration d'impôt d'une communauté d'héritiers ou de copropriétaires, d'une société en nom collectif ou d'une personne morale (associations comprises).

Le livret «**Remplir sa déclaration d'impôt – un vrai jeu d'enfant... en deux temps, trois mouvements**» vous aide à déclarer en ligne. Vous le trouverez sur www.taxme.ch > **TaxMe online**.

TaxMe Online *Tour*

Les vidéos vous montrent comment il est simple de remplir votre déclaration d'impôt via Internet. TaxMe online vous propose un **petit film de démonstration** sur chaque formulaire principal, même en mode démo. Vous trouverez également toute la collection de vidéos sur www.taxme.ch > **TaxMe online Tour**.

TaxMe Offline

Téléchargez le programme à partir de www.taxme.ch > **TaxMe offline** et installez-le sur votre ordinateur. Vous n'avez **pas besoin d'être connecté-e à Internet** pendant que vous remplissez votre déclaration. Une fois que vous avez terminé, imprimez, signez et envoyez le tout par courrier postal.

Si vous avez utilisé le programme offline ou celui du CD l'an dernier et que vous aviez enregistré votre déclaration d'impôt dans un fichier «*.tax», vous pouvez importer votre **précédente déclaration** dans la nouvelle. Il vous suffit de cliquer sur « Importer un fichier », puis de sélectionner votre fichier «*.tax».